

Les avantages du H.350

Interopérabilité

En normalisant le schéma LDAP utilisé pour représenter les données sous-jacentes, des systèmes produits par différentes marques peuvent être déployés de concert afin de créer un environnement applicatif qui évite un verrouillage par le fournisseur. Les collaborateurs n'ont pas besoin d'acheter des systèmes identiques pour communiquer. Par exemple, un moteur de recherche servant à trouver une adresse ou à consulter les pages blanches mis au point par un fournisseur donné pourrait fournir des informations d'annuaire aux téléphones IP d'un deuxième fournisseur, la signalisation étant gérée par un serveur d'appels produit par un troisième fournisseur.

Appui informatique

Le protocole H.350 fournit à chaque utilisateur final les informations sur la configuration dont il a besoin pour commencer une communication. Le fait de fournir une configuration simplifiée voire automatisée des extrémités solutionne un aspect important de l'aide à l'utilisateur et se traduit par une amélioration du service client.

Gestion du réseau

Dans le cadre du protocole H.350, l'authentification de l'utilisateur repose sur les sources de données autorisées d'une organisation. Avec l'authentification, il est possible de suivre les appels et de développer des applications pour la facturation. Le système H.350 utilise le protocole LDAP et de nombreuses entreprises disposent déjà de personnel formé pour gérer les services LDAP. Une extension du protocole H.350 prend également en charge les services d'annuaire X.500. Le protocole H.350 classe les informations relatives aux équipements vocaux et vidéo et à leurs utilisateurs dans un emplacement central et le protocole H.350 est compatible avec les services d'annuaire d'entreprises, ce qui permet d'assister un plus grand nombre d'utilisateurs avec un personnel réduit.

Faciliter la vie des utilisateurs

Le protocole H.350 permet de trouver facilement d'autres utilisateurs de visioconférence ou de VoIP n'importe où dans le monde et de les contacter en cliquant sur un bouton. Les utilisateurs peuvent publier et mettre à jour leur adresse multimédia afin d'être trouvés facilement par les autres utilisateurs.

Caractéristiques du protocole H.350

- Permet une gestion de l'identité sécurisée et évolutive pour les systèmes vidéo et de voix sur IP utilisant le protocole LDAP (Protocole d'accès rapide à l'annuaire) et les services d'annuaire X.500.
- Fournit un carnet d'adresses ou des pages blanches multimédias permettant de rechercher des utilisateurs et de trouver leur adresse.
- Prend en charge des protocoles de signalisation non standards comme les systèmes MPEG-2 ou les systèmes de téléimmersion.
- Exploite les entrées LDAP autorisées d'une organisation et évite les duplications.
- Prend en charge les hyperliens de numérotation.
- Fournit des paramètres de configuration d'extrémités pouvant être téléchargés par les utilisateurs finals.
- Prend en charge les protocoles normalisés SIP, H.235, H.320, H.323.
- Prend en charge les caractéristiques standards de sécurité H.323 et SIP (authentification).
- Prend en charge l'autorisation et la facturation.
- Permet aux développeurs d'extrémités de transformer facilement une recherche interne dans l'annuaire en une recherche externe.
- Permet que des produits mis au point par différents fournisseurs interagissent les uns avec les autres à partir d'un magasin de données général, en vue de mettre en place des plates-formes de services vastes et dynamiques.
- Prend en charge le protocole extensible de messagerie et de présence (XMPP).

UIT-T

Ateliers: www.itu.int/ITU-T/worksem/

Bulletin "e-flash" et nouvelles: www.itu.int/ITU-T/news/

Membres: www.itu.int/ITU-T/membership/

Commission d'études 16: www.itu.int/ITU-T/studygroups/com16



H.350

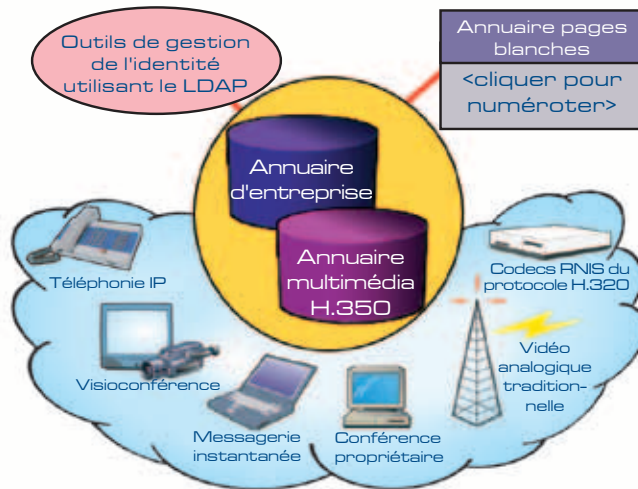
Services d'annuaire pour le multimédia

Famille des Recommandations H.350

La visioconférence via l'Internet est aujourd'hui devenue plus facile et moins coûteuse grâce à la nouvelle série de Recommandations UIT-T H.350 relatives à l'architecture des services d'annuaire pour les conférences multimédias. Cette Recommandation, fruit des efforts du groupe de travail *Video Middleware* de l'Internet2, a été approuvée par 191 Etats Membres de l'UIT.

Fondé sur le protocole LDAP (Protocole d'accès rapide à l'annuaire), le système H.350 propose un moyen uniformisé de stocker et de localiser les informations de l'utilisateur relatives à la VoIP, la vidéo et les systèmes multimédias collaboratifs d'une manière qui soit compatible avec les systèmes de gestion d'annuaire et d'identité déjà en place au sein des universités, des grandes entreprises et des réseaux de fournisseurs de services. Des extensions prenant en charge les services d'annuaire X.500 sont également disponibles. Cette nouvelle technologie normalisée permet aux exploitants d'augmenter le volume des opérations vidéo et de VoIP en les faisant passer de quelques centaines d'extrémités à un déploiement complet à l'échelle d'une entreprise ou d'un opérateur. Les caractéristiques de configuration des comptes, l'authentification et l'autorisation sont liées à l'annuaire d'entreprise.

Le système H.350 prend en charge les protocoles SIP (Protocole d'ouverture de session), H.320 et H.323, ainsi que les protocoles collaboratifs et de conférence propriétaires ou non normalisés.



Le protocole H.350 permet de multiples applications, serveurs d'appels et protocoles d'accéder à la même source d'information de l'annuaire maître

La série de Recommandations H.350 décrit des services d'annuaire normalisés qui permettent de prendre en charge l'association de personnes à des extrémités, la recherche dans des annuaires (pages blanches) et l'accès à des hyperliens de numérotation. Les services d'annuaire peuvent également aider à l'authentification de l'utilisateur sur la base de sources de données autorisées en fournissant une gestion et un stockage normalisés des pouvoirs d'authentification.

H.350 – Architecture des services d'annuaire pour les conférences multimédias

Décrit une architecture de services d'annuaire pour les conférences multimédias et un schéma normalisé du protocole LDAP afin de représenter des extrémités dans le réseau et de les associer à des utilisateurs. Elle étudie également les considérations relatives à la conception et à la mise en œuvre pour l'interconnexion d'annuaires publics, d'annuaires d'entreprise, de serveurs d'appels et d'extrémités spécifiquement vidéo et audio.

H.350.1 – Architecture des services d'annuaire pour les systèmes H.323

Décrit un schéma de protocole LDAP permettant de représenter des extrémités de protocole H.323.

H.350.2 – Architecture des services d'annuaire pour les systèmes H.235

Décrit un schéma de protocole LDAP permettant de représenter des éléments de protocole H.235.

H.350.3 – Architecture des services d'annuaire pour les systèmes H.320

Décrit un schéma de protocole LDAP permettant de représenter des extrémités de protocole H.320.

H.350.4 – Architecture des services d'annuaire pour les systèmes à protocole SIP

Décrit un schéma de protocole LDAP permettant de représenter des agents utilisateurs.

H.350.5 – Architecture des services d'annuaire pour les systèmes à protocole non standard

Décrit un schéma de protocole LDAP permettant de représenter des extrémités de communications multimédias non standard, et vise à fournir un cadre de base pour la représentation de ces éléments dans un annuaire.

H.350.6 – Architecture des services d'annuaire pour le renvoi d'appel et les préférences d'appel

Décrit des schémas simples des protocoles LDAP et X.500 permettant de représenter des informations de renvoi d'appel et de préférence d'appel dans un annuaire H.350. Ces schémas ont pour objet de permettre de représenter les adresses auxquelles il convient de renvoyer les appels dans le cas où une extrémité n'y répond pas. Ils peuvent également représenter des fonctionnalités avancées, par exemple orienter un appelant vers une page web ou ouvrir une page permettant l'envoi d'un courrier électronique lorsque l'extrémité appelée ne répond pas.

H.350.7 – Architecture des services d'annuaire pour le protocole XMPP

Le protocole extensible de messagerie et de présence (XMPP, *Extensible Messaging and Presence Protocol*) a été normalisé par le groupe IETF afin d'échanger des informations entre extrémités de réseau utilisant le langage de balisage extensible (XML, *Extensible Markup Language*). Il sert à mettre en œuvre des applications de présence et de messagerie instantanée dont la popularité va croissant. La présente Recommandation insère le protocole XMPP dans la suite de protocoles qui est prise en charge par la référence [UIT-T H.350], de façon qu'une organisation puisse rechercher par annuaire et gérer des ressources XMPP de la même façon que d'autres protocoles multimédias (par exemple H.320, H.323, SIP) sont gérés dans la référence [UIT-T H.350].

Conditions de prise en charge du protocole H.350

- Capacité à exploiter un service d'annuaire LDAP et/ou X.500. Un certain nombre de grandes entreprises utilisent déjà ce service et disposent de personnel formé pour en assurer la gestion. Lorsqu'un annuaire existe déjà, le responsable du service d'annuaire doit accepter d'ajouter, pour chaque extrémité, une ligne de texte distincte (un identificateur universel de ressource LDAP) aux entrées existantes de l'annuaire. Les expériences réalisées dans plusieurs organisations ont montré que cette exigence ne rencontrait aucune résistance.
- Modifications mineures du serveur d'appel (portier H.323 ou serveur proxy/ d'enregistrement SIP). L'accès du serveur d'appel à l'annuaire externe H.350 peut être rendu possible au moyen d'une règle de contrôle d'accès unique.

Exemples d'utilisation

Nom:	Peter Law
Organisation:	UIT
Département:	Finances
E-mail:	law@itu.int
Fonction:	Chef du service financier
Téléphone:	+41 22 732 5000
Adresse:	12 rue de Varembe
Ville:	Genève
Etat/province:	Genève
Pays:	Suisse
Code postal:	1211
Adresse de visioconférence:	My Desktop Video

Le tableau ci-dessus montre une entrée d'annuaire pour une personne figurant dans un annuaire d'entreprise. La flèche rouge indique l'information multimédia disponible pour cette personne (commURI). Le tableau ci-dessous montre les différentes adresses de numérotation qui peuvent être utilisées pour contacter la personne sur l'extrémité "My Desktop Video".

My Desktop Video	
H.323 DialedDigits Alias:	+41 22 732 5000
H.323 ID Alias:	Peter Law
H.323 URL:	h323:law@itu.int
H.323 Transport ID Alias:	165.160.172.14
Propriétaire:	plaw

Les protocoles de conférence non standards comme les systèmes de visioconférence MPEG-2 peuvent également figurer dans des annuaires H.350 à condition de fournir aux utilisateurs finals les informations et les instructions utiles sur le contact, comme illustré ci-dessous.

genericIdentity ProtocolIdentifier:	MPEG-2
Generic Identity Message:	Voir: www.itu.int/plaw/mpeg2/ pour les instructions relatives aux localisations et à la connexion